



L'HISTOIRE

Les professions libérales vont pouvoir régler leurs litiges entre elles

Les conflits font partie de la vie. Les problèmes entre associés sont la source numéro un de désaccords entre libéraux. C'est souvent entre proches que les disputes éclatent...

Partant de ce constat, l'Unapl (Union nationale des professions libérales) a décidé de créer un « centre de conciliation et d'arbitrage des professions libérales », qui sera opérationnel en septembre.

Des avocats, des médecins, des experts-comptables, des architectes, etc., pourront le saisir pour solder leurs différends... en toute discrétion. Ce qui n'est pas le cas lorsque l'affaire est portée en justice. Ni même lorsqu'elle est traitée par les instances de règlement de conflits propres à certaines professions, comme les experts-comptables et les avocats.

Locales, souvent composées de notables,

ces instances ne seraient pas « neutres », selon les promoteurs du projet de l'Unapl, les professeurs de droit Jean-Pierre Viennois et Pierre Mousseron. Qui soulignent que le centre de conciliation et d'arbitrage siègera, lui, à Paris, loin des bisbilles locales. Le Web, les visioconférences seront utilisés au maximum pour éviter les déplacements aux plaignants, promet l'Unapl.

« Notre procédure sera pilotée par

des juristes et des professionnels connaissant bien nos métiers »,

ajoute Yannick Sala, son vice-président délégué.

Autre avantage, ce centre pourra traiter des différends survenant entre diverses professions libérales, qui devraient augmenter.

En effet,

il existe désormais de nombreux types de structures regroupant plusieurs métiers. ■

CÉCILE CROUZEL

